

Fiche 5 : PDME et transition vers une mobilité bas-carbone

La crise sanitaire que nous traversons nous a plongé dans des bouleversements sans précédents qui nous poussent à interroger notre rapport à la santé, au travail, à l'industrie, aux transports et plus largement notre stratégie de transition énergétique et climatique.

Cette fiche est le fruit d'une veille législative, économique et sociétale. Elle vise à rassembler divers éléments de réflexions sur ces thématiques, et en quoi les plans de mobilité, en tant qu'outils de gestion, sont des leviers d'action dont nous devons nous saisir.

Next Generation EU : un plan de relance de 750 milliards d'euros pour financer la transition écologique

Dans le cadre de son plan de relance post-Covid-19, la Commission européenne propose d'emprunter en son nom 750 milliards d'euros qui sera redistribué sous forme de prêts et de subventions aux 27 Etats membres. L'opportunité pour chacun de financer leur transition écologique.

La présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, a déclaré : « Le plan de relance transforme l'immense défi auquel nous sommes confrontés en une opportunité, non seulement en soutenant la reprise, mais aussi en investissant dans notre avenir . »

Ce plan de relance prévoit d'aider directement les acteurs économiques touchés quel que soit leur secteur économique. La capacité d'InvestEU, le programme de l'Europe en matière d'investissement, sera relevée à 15,3 milliards d'euros. Un nouveau programme intégré dans InvestEU sera spécifiquement orienté vers la résilience des secteurs avec une enveloppe de 150 milliards d'euros.

Lien vers l'article : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/proposition-plan-relance-commission-europe-relance-green-deal-35545.php4#xtor=ES-6>

Pollution de l'air : La France mise en demeure par la Commission Européenne

La France avait déjà été condamnée en octobre 2019 par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour des dépassements répétés des normes sur le dioxyde d'azote (NO₂), un gaz très toxique émis principalement par le trafic routier et en particulier par les véhicules diesel. Cette fois, la France est visée par une « mise en demeure » de Bruxelles qui lui demande « *instamment* » d'« améliorer [ses] règles en matière de lutte contre la pollution atmosphérique ».

En effet, il lui est reproché de ne pas avoir transposé correctement dans le droit français toutes les exigences de la directive européenne de 2016 concernant la réduction des émissions nationales des principaux polluants atmosphériques qui ont des effets négatifs notables sur la santé humaine, soit :

- Les particules fines (PM2,5, de diamètre inférieur à 2,5 micromètres), particulièrement nocives, car elles pénètrent profondément dans l'organisme
- Les oxydes d'azote (NOx) issus majoritairement du transport routier
- Les composés organiques volatils non méthaniques et du dioxyde de soufre (SO₂) rejetés par les activités industrielles
- L'ammoniac (NH₃), émis principalement lors des épandages agricoles.

Lien vers l'article : https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/05/28/pollution-de-l-air-la-france-de-nouveau-dans-le-collimateur-de-la-commission-europeenne_6040976_3244.html

Les trajets domicile-travail

Symbole de liberté individuelle et d'autonomie, la voiture est le mode de transport privilégié par la plupart des français.es pour leurs déplacements quotidiens. Ainsi, 70% des salariés vont travailler en voiture. (INSEE, 2019)

D'autre part, le taux d'occupation des véhicules pour ce type de trajet est de 1,1 à 1,2 personnes. C'est-à-dire que l'immense majorité des conducteur.rice.s sont seul.e.s dans leur véhicule lors des déplacements domicile-travail.

Or, le secteur des transports représente une part importante et croissante de la consommation d'énergie finale en France et est responsable de 36% des émissions de polluants atmosphériques, nocifs pour l'environnement et pour la santé humaine. (INSEE, 2018)

En outre, l'utilisation massive de la voiture est responsable de la congestion du milieu urbain, c'est-à-dire à la sur-utilisation des routes qui peut provoquer des embouteillages et élève aussi considérablement le risque d'accidents.

Avec le confinement, l'organisation du travail et donc des transports qui y sont reliés a été complètement bouleversé.

Le télétravail

Encore modestement pratiqué il y a quelques mois, aujourd'hui, 5,1 millions de personnes seraient concernées en France. « L'heure est à la remise en cause des fonctionnements obsolètes ou inefficaces qu'on ne questionne jamais tant les habitudes sont ancrées, par routine, par manque de temps, par mimétisme et parce que, au fond, c'est confortable. »

Cela ouvre des perspectives nouvelles dans une économie de la connaissance, fortement tertiaire et digitalisée. En effet, les entreprises s'aperçoivent que les collaborateurs, même à distance et malgré certaines difficultés inhérentes au télétravail, peuvent aussi rester engagés et performants. Quant aux managers, dans le même temps, ils découvrent une nouvelle facette à leur activité, nécessitant de privilégier la confiance, l'autonomie et la priorisation plus précise des missions, dans leurs objectifs et leurs contenus. Autant d'éléments positifs que les experts du management appellent de leurs vœux depuis longtemps.

Ainsi, un télétravail choisi, partiel, et bien organisé, peut présenter de nombreux avantages. À l'heure où l'urgence des enjeux climatiques et environnementaux devient criante, il peut générer des externalités positives : baisse significative des temps et des coûts de transports, des embouteillages et de la pollution induite, réduction du stress, optimisation du temps de travail et de l'utilisation des locaux de l'entreprise, etc. Et, avec le travail à domicile rendu possible, on peut choisir d'habiter un peu plus loin des centres urbains.

D'autre part, en France pour le mois de mars uniquement, la baisse des émissions de CO2 liée au seul transport routier était de 19%. Le télétravail peut donc être considérée comme une mesure environnement non-négligeable.

Lien vers l'article : <https://theconversation.com/la-crise-du-covid-19-laube-dune-nouvelle-ere-pour-les-territoires-136861>

Lien vers l'article : https://www.huffingtonpost.fr/entry/teletravail-livraisons-nos-mois-confines-vont-permettre-de-trancher-ces-questions-cles-pour-le-climat_fr_5ebcf5b3c5b628279b41eba1

La crise du Covid-19 accélère la bascule dans le monde numérique

La crise sanitaire actuelle impacte et révolutionne la manière dont on travaille : Cloud computing, intelligence artificielle, réalité virtuelle... La nécessité brutale de nouveaux usages précipite certaines mutations.

Lien vers l'article : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/la-crise-du-covid-19-accelere-la-bascule-dans-le-monde-numerique-20200409>

Le vélo, la nouvelle star du déconfinement

Dans la perspective de la sortie du confinement, le Gouvernement a pris des mesures pour encourager la pratique du vélo par les Français et éviter ainsi que les usagers des transports en commun se déplacent massivement sur la voiture.

Ainsi, « Coup de pouce vélo », un plan de 20 millions d'euros, a été mis en place. Le Coup de Pouce Vélo comprend 3 volets :

○ REPARATION

Offre une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés sur cette plateforme

○ REMISE EN SELLE

Offre la prise en charge d'une séance d'un accompagnement à l'usage du vélo (prise en main, circulation en ville, itinéraire adapté, etc.) au sein du réseau des vélo-écoles référencées sur cette plateforme

○ STATIONNEMENT TEMPORAIRE

Offre la prise en charge de 60% des coûts d'installation de places de stationnement temporaire vélo pour les collectivités, les pôles d'échanges multimodaux, les établissements d'enseignement, les bailleurs sociaux et les résidences étudiantes

D'autre part, une filière de formation de mécaniciens vélos va prochainement être créée.

Lien vers l'article : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/une-filiere-de-formation-de-mecaniciens-velo-va-etre-cree-pour-repondre-a-la-demande-creee-par-le-deconfinement_3963933.html

La mobilité de demain

Une très belle infographie réalisée par l'ADEME en partenariat avec Qu'est-ce qu'on fait ?! : <https://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-la-mobilite-ademe/>

La crise du COVID-19, l'aube d'une nouvelle ère pour les territoires ?

Avec la crise du coronavirus, la question des relocalisations, déjà débattue depuis plusieurs années, revient au-devant de la scène. Les Territoires d'industrie s'emparent du sujet, à l'instar du Grand Chalon qui se lance avec la Banque des Territoires dans une étude sur ses filières principales et son potentiel de relocalisation.

Lien vers l'article : <https://cidefe.fr/les-relocalisations-vues-des-territoires-dindustrie/>

Transports logistiques

L'AFGNV propose des mesures pour la mutation des flottes vers le GNV

L'AFGNV, l'association française du gaz naturel véhicules, a décidé de faire 4 propositions pour « favoriser la mutation des flottes d'entreprises vers le GNV classé Crit'Air 1 et dont les bénéfices sur les gaz à effet de serre sont renforcés par le bioGNV (en 2019, 16% de la consommation était du bioGNV). » Les aides directes à l'achat de véhicules et à la construction de stations privées ont été privilégiées, le suramortissement étant inopérant en période de crise.

Lien vers l'article : <https://trm24.fr/lafgnv-propose-des-mesures-pour-la-mutation-des-flottes-vers-le-gnv/>

Le transport combiné : une solution ?

La présidente de la commission transport au Parlement européen estime que la crise économique doit conduire la supply chain à se projeter sur des organisations privilégiant la proximité. Karima Delli confirme la mise en place prochaine d'une éco-redevance européenne dont le produit viendra financer le report modal vers le ferroviaire et le combiné, ainsi que l'accompagnement des petites sociétés de TRM vers la transition écologique.

Ainsi, la crise actuelle doit nous conduire à repenser la chaîne d'approvisionnement logistique. Il n'est pas question de fermer des frontières ou de procéder à un repli sur soi mais simplement de se montrer cohérents.

Lien vers l'article : <https://www.actu-transport-logistique.fr/bibliotheque-numerique/ot/3020/interview/le-transport-combine-est-une-vraie-solution-552070.php>

Le transport multimodal : un levier essentiel d'une croissance verte

Avec une activité moins affectée que le transport routier et une meilleure fluidité, le transport combiné a tiré son épingle du jeu au cours de la crise sanitaire. Dominique Denormandie, président du GNTC (Groupement national des transports combinés), appelle désormais à construire le monde de demain avec le report modal.

Lien vers l'article : <https://www.actu-transport-logistique.fr/routier/dominique-denormandie-gntc-le-transport-multimodal-sera-lun-des-leviers-essentiels-dune-croissance-verte-552117.php>

Et les PDME dans tout ça ?

Le Plan de Mobilité Employeur (PDME), semble à même d'apporter des éléments de réponses. En effet, véritable démarche globale et intégrée, l'objectif est d'améliorer l'organisation des entreprises ou groupes d'entreprises et des administrations par un report modal vers les modes de déplacements alternatifs. Sont concernées tous les déplacements directs (chaîne logistique, déplacements professionnels, ...) ou indirectes (déplacements domicile-travail) générés par la structure.

Le PDME s'inscrit dans une dynamique positive, à l'interface d'enjeux économique (amélioration de la productivité de l'établissement, que ce soit une administration ou une entreprise), sociaux (amélioration des conditions de travail des salariés) et environnementaux.

Les PDME constituent ainsi un outil complet et transversal du management de la mobilité. Ils s'intègrent entièrement aux mesures permettant d'atteindre les objectifs des politiques publiques environnementales.

Les plans de mobilité démontrent comment avec des mesures simples, on peut réduire l'écart entre les logiques d'action de l'utilisateur-salarié et la manière dont celles-ci sont intégrées aux politiques d'aménagement et de transport.